



Projet de Norme AFNOR sur le métier de réflexologue.

L'objectif d'une telle norme est de valoriser le savoir-faire/ savoir-être et promouvoir les services fournis par les réflexologues afin d'apporter une pleine reconnaissance de ce métier en France.

Le besoin identifié est de développer une norme homologuée harmonisant les pratiques qui pourrait inclure des exigences communes telles que :

- la terminologie ;
- les bonnes pratiques reconnues des réflexologues professionnels ;
- les compétences fondamentales communes requises par le réflexologue professionnel ;
- le cadre d'acquisition des compétences pour les organismes formateurs ;
- la déontologie et le périmètre d'intervention des professionnels.

La Collégiale des fédérations et des syndicats de réflexologie vous présente ci-dessous le calendrier retraçant les grandes étapes de ce projet.

Calendrier du projet de Norme AFNOR/S99R

JUILLET 2022

Création de la Collégiale des fédérations et des syndicats de réflexologie. Le premier objectif que se donne la Collégiale est de poser les bases communes de la profession de réflexologue. Pour ce faire, plusieurs réunions de travail sont nécessaires à l'élaboration et la validation du « Référentiel métier de réflexologue ».

FEVRIER 2023

Elisabeth Breton, présidente de l'ARRNCP et co-fondatrice de la Collégiale est à l'initiative du projet de création d'une « norme homologuée » sur le métier de réflexologue. Prise de contact et entretien avec Fanny Mercier (La COLLOC, Collaboration-Outils-Conseils) spécialisée dans le domaine des normes.

MARS 2023

Fanny Mercier effectue les premiers échanges avec les représentants d'AFNOR.
AFNOR accepte l'idée d'un projet de norme sur les bonnes pratiques du réflexologue.
Retour favorable sur la faisabilité de la norme métier de Réflexologue.
Les membres de la Collégiale approuvent le projet.

AVRIL 2023

Proposition financière de l'Offre de Service d'AFNOR pour la Qualité de Service liée aux Prestations de service du Réflexologue.

Les représentants de différentes structures de la Collégiale dont l'ARRNCP, la FFPER, la FFR et le SPR, affirment leur souhait de participer financièrement au projet de la norme du métier de réflexologue.

Les écoles affiliées sont informées et une étude sur l'éventuelle contribution financière est lancée.

MAI 2023

Plusieurs échanges avec les représentants de l'AFNOR sont nécessaires pour éclairer les questions de financement de la Norme « Métier de réflexologue ». De nombreux points sont abordés et l'établissement d'une liste définitive de contributeurs financiers voit le jour.

JUIN 2023

Activation de la commission de Normalisation. Consultation des CoS et instruction. Les membres des structures concernées sont invités à émettre un avis permettant de recueillir les éléments qui permettront de statuer sur la proposition d'ouverture de travaux de normalisation « Prestation de service du réflexologue ».

JUILLET 2023

AFNOR soumet les résultats de l'instruction à son Comité d'Orientation Stratégique Santé et Social (CoS) qui donne un avis favorable à la création d'une activité de normalisation « Prestation de service du réflexologue ».

L'AFNOR se prononce de manière favorable pour la création d'une activité de normalisation « Prestations de service du réflexologue ».

SEPTEMBRE 2023

Lors de **la réunion du 18 septembre** qui s'est déroulée en visioconférence, les membres de la Collégiale (ARRNCP, FFR, FFPER et SPR) ont validé la liste des écoles contributrices et échangé sur le choix du Président de la future commission « Prestation de service du réflexologue ».

Ils ont également abordé le domaine d'activité ainsi que le secteur d'application du réflexologue.

La prochaine réunion se tiendra le vendredi 29 septembre 2023, de 10h à 15h, en mode hybride : dans les locaux de l'AFNOR et en mode distanciel via ZOOM.

Réunion de lancement de la Commission de Normalisation le 29 septembre 2023

Attribution d'une référence « Norme AFNOR/S99R » portant sur la « Qualité de service du réflexologue ».

Nomination de Nathalie Thouly, responsable communication au sein de la Collégiale, pour présenter lors de cette réunion, le contexte de la norme et les enjeux pour le métier de réflexologue.

Plusieurs points ont été abordés dont la présentation du contexte du processus de normalisation, les enjeux identifiés, la définition du domaine d'activité de la commission et d'autres sujets en lien avec les prochaines réunions de la commission prévue en novembre.

NOVEMBRE 2023

Première réunion de travail pour la « Norme AFNOR/S99R-807 » portant sur la *Qualité de service du Réflexologue*.

La candidature de Madame Fanny MERCIER (La COLLOC), a été retenue pour la présidence de la commission S99R. Madame HAGEL, Chef de projet d'AFNOR Normalisation, a ouvert la réunion en présentant l'Ordre du jour.

L'objectif de cette réunion était de définir

- le squelette de la norme
- les différentes sous-parties
- et de désigner les pilotes et les membres des sous-groupes.

Plusieurs points ont été abordés et validés dont le domaine d'application, termes et définitions de l'activité de réflexologue. Les sous-groupes et le rétro planning ont été amorcés.

La prochaine étape sera le travail des sous-groupes sur les différents sujets de la norme.

Prochaine réunion de la commission AFNOR prévue fin janvier 2024.